

4 **LE CLUB
DES DAUPHINS**
Acquérir le "savoir nager"

8 **LE TROPHÉE
DES SPORTIFS**
Des sportifs et des bénévoles
à l'honneur

14 **LA RÉSIDENCE
DE CRÉATION**
Un lieu dédié aux artistes



AU CŒUR DE SAINT PIERRE

numéro **6**

Le magazine d'informations municipales de la ville de Saint-Pierre-du-Mont



VIE DE LA COMMUNE

PÔLE SANTÉ

Pour préserver le lien social

Trimestriel - Octobre 2016



ÉDITO

C'est avec plaisir que je vous retrouve en ce début d'automne, après un été certes ensoleillé mais empreint d'émotion et de larmes après de nouveaux attentats terroristes. Face à de tels drames, Surtout Gardons intact notre volonté de faire respecter nos valeurs !

Le mois de septembre, c'est avant tout la rentrée des classes avec le cœur gros et l'anxiété du premier matin, l'excitation de découvrir sa classe, ses nouveaux copains, ses nouveaux enseignants, mais aussi tous les projets à concrétiser.

C'est aussi la reprise des activités avec le traditionnel Forum des Associations, marqué une fois de plus par la qualité et la diversité des animations proposées sur notre Commune, mais c'est aussi le 1^{er} « Trophée des Sportifs » organisé pour récompenser non seulement les sportifs mais également les bénévoles qui portent haut et fort les couleurs de notre Ville.

Depuis notre arrivée en 2014, nous avons enclenché une réflexion sur le quartier de La Moustey dans le cadre de la Politique de la Ville. Le but est de mobiliser tous les acteurs et partenaires autour d'un même objectif de solidarité. La réunion publique du 15 septembre dernier a conforté cette dynamique déjà concrétisée par la présence des Compagnons Bâisseurs mobilisés pour l'auto-réhabilitation, démarche innovante et originale : associer l'habitant dans l'amélioration de ses conditions de vie.

La construction du Pôle Santé, projet phare de cette fin d'année, la livraison du complexe tennistique « Jean Audoin » démontrent notre volonté de continuer, malgré les contraintes budgétaires, à faire évoluer notre Commune en la dotant de structures qui répondent aux attentes de nos concitoyens : des services de qualité à la population qui conjuguent proximité et ambition.

Prochainement, j'aborderai d'autres projets en gestation, le travail est dense, mais tellement passionnant, soyez certains que les élus qui m'entourent mettent leur énergie et leur motivation à votre service.

Très chaleureusement.

Joël Bonnet

Maire de Saint-Pierre-du-Mont

Élections

Pour pouvoir voter en 2017

- Vous êtes un nouvel arrivant dans la commune
- Vous avez déménagé en restant à Saint-Pierre-du-Mont

Vous devez vous inscrire sur les listes électorales à la Mairie de Saint-Pierre-du-Mont avant le 31 décembre 2016

SOMMAIRE

ASSOCIATION

Entente AQM Dauphins, un partenariat fluide et utile

pages 4-5

VIE SOCIALE

Pôle santé, préserver le lien social

pages 6-7

EVENEMENT

**Le trophée des sportifs
Une soirée en l'honneur
des sportifs et des bénévoles**

page 8-9

CULTURE

**La résidence de création,
un accueil artistique idéal**

pages 14-15

SPORT

**Un complexe tennistique
moderne et bien équipé**

pages 16-17

AGENDA

Événements sportifs, culturels...

page 18

DÉMOCRATIE

**Expression des
groupes politiques**

page 19



Dossier

**Les cimetières de
Saint-Pierre-du-Mont**

pages 10-13

Au Cœur de Saint Pierre - n°6

Mairie de Saint-Pierre-du-Mont

1 avenue Georges Sabde

40 280 Saint-Pierre-du-Mont

Tél. 05 58 75 31 07

mairie-saint-pierre-du-mont@wanadoo.fr

Magazine imprimé sur papier PEFC (gestion forestière durable certifiée)

Directeur de la publication : Joël Bonnet

Rédaction, édition : Sabine Darré et mairie de Saint Pierre du Mont.

Imprimeur : Lacoste-Roque, groupe sodal

Photos : : Nicolas Le Lièvre, Ville de Saint Pierre du Mont, Mont-De-Marsan Agglomération, Sabine Darré,

Tennis club de Saint-Pierre-Du-Mont, Dauphins de Saint-Pierre, Fotolia

Conception : Agence Esens, 0612958792 Mont de Marsan

Dépôt légal à parution - ISSN : 2429-4225





MARSAN SUR SCÈNES

L'édition 2016 de Marsan sur scènes à Saint-Pierre-Du-Mont s'est traduite par l'inauguration du festival le 1^{er} août avec un spectacle d'acrobatie et la venue le 11 août au théâtre de verdure de la compagnie Estoc qui a présenté une lecture musicale « Les Montagnes Hallucinées ».

UNE MADELEINE SEREINE



Les Saint-Pierrois participent aux fêtes de La Madeleine et ont dû cette année, adopter de nouvelles habitudes. Pour des raisons de sécurité et de nuisances récurrentes, notamment

au niveau du stationnement, ainsi qu'en respect du programme sécuritaire mis en place par la préfecture, des mesures particulières ont été prises dans les quartiers : interdiction de camping sur les espaces verts, circulation sous condition, présence de gardiens, etc.

En Bref & en images

Un été au Centre de loisirs

Activités ludiques, sportives, artistiques, gourmandes, tout pour passer des vacances parfaites ! Les enfants du centre de loisirs de Saint-Pierre-du-Mont s'en sont donnés à cœur joie.



UN SÉJOUR POUR LES ADOS

Du 11 au 15 juillet 2016, 14 ados de 12 à 17 ans ont profité de l'air vivifiant du Pays Basque à Soccoa. Au programme : randonnée en kayak des mers avec pique-nique dans les criques de Fontarabbie, visite du château Abbadia, visite d'une fromagerie et sortie en catamaran. Ce séjour organisé dans le cadre du programme Landes Imaginations a permis à 12 garçons et 2 filles encadrés par des éducateurs sportifs municipaux d'être acteurs du projet. Ce groupe de jeunes a co-organisé avec les agents du service des sports la course de trottinettes des fêtes, mais aussi un concours de pétanque pour récolter des fonds afin de réaliser le programme d'animation qu'ils ont imaginé. L'appel à projets de l'édition 2017 va bientôt débiter. Prendre contact avec le service des sports.



UNE VILLE LIBÉRÉE

La cérémonie commémorative de la libération de la ville de Mont-de-Marsan s'est déroulée le 20 août 2016 devant la stèle du pont de Bats à Saint-Pierre-du-Mont. L'Hymne anglais et le chant des partisans ont été entonnés par l'assistance.

ENTENTE AQM-DAUPHIN : UN PARTENARIAT FLUIDE ET UTILE

Le club des Dauphins de Saint-Pierre-du-Mont en partenariat avec l'Association du Quartier de La Moustey (AQM) et la mairie a, dans le cadre du plan national « J'apprends à nager », organisé au printemps 2016 deux stages de 10h qui ont permis à 26 enfants, âgés de 6 à 12 ans issus de ce quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), d'apprendre à nager, et ceci à titre totalement gracieux.

Acquérir le "savoir-nager"

Le club des Dauphins de Saint-Pierre-du-Mont souhaite renouveler l'opération à chaque période de vacances scolaires, ce sera le cas pour les vacances de la Toussaint 2016, au cours desquelles deux nouveaux stages de 10h accueilleront chacun 12 enfants.

Ces stages permettront d'acquérir le savoir-nager sécuritaire (dirigé vers le diplôme du Sauv'nage de l'école de natation française) suffisant pour pouvoir se sauver dans n'importe quelle situation.

« C'est très intéressant de travailler avec ces enfants, on a trouvé l'expérience du printemps dernier formidable.

Ce sont des enfants qui n'ont pas eu la possibilité d'apprendre à nager, qui sont motivés et reconnaissants de l'aide qu'on leur apporte, tout comme les familles d'ailleurs qui nous témoignent leur gratitude. Nous sommes ravis de pouvoir les aider. Certains enfants ont le désir de continuer à nager au club des Dauphins après. C'est pour eux la découverte d'une discipline, mais surtout un plaisir. »

Mathieu Gaillard, éducateur sportif en charge du projet.

Lutter contre les inégalités

Cette action a pour vocation de lutter contre les inégalités sociales en faisant découvrir à tous les enfants les plaisirs de l'eau et en leur donnant accès à une pluralité d'activités aquatiques.

Si le club des Dauphins soutient entièrement cette initiative qui s'adresse prioritairement aux familles n'ayant pas les moyens d'offrir des cours de natation à leurs enfants, cette initiative est aussi le fruit d'un travail concerté entre municipalité, agglomération, services de l'État et bien entendu l'association AQM qui accompagne quotidiennement les jeunes du quartier de La Moustey dans leurs parcours de vie.

À noter

Outre les enfants de La Moustey, certains enfants issus d'autres quartiers dits sensibles de l'agglomération de Mont-de-Marsan peuvent bénéficier de cette initiative.





Cette action a pour vocation de lutter contre les inégalités sociales en faisant découvrir à tous les enfants les plaisirs de l'eau et en leur donnant accès à une pluralité d'activités aquatiques.

Une opération nationale

L'action « J'apprends à nager » est initiée par le ministère des Sports en association avec la Fédération Française de Natation et a pour objectif de lutter activement contre le phénomène des noyades surtout chez les jeunes enfants. En effet, 1200 noyades accidentelles sont répertoriées chaque été en France dont près de 250 touchent des enfants de moins de 13 ans puisque, de nos jours encore, 48 % des élèves rentrant en 6^e ne savent toujours pas nager. Les statistiques montrent également que ces enfants sont majoritairement issus des zones rurales (ZRR) ou des quartiers défavorisés (QPV).

En pratique

Renseignements et inscriptions pour les prochains stages auprès du club des Dauphins de Saint-Pierre-du-Mont : Piscine Municipale, rue de la Provence 40280 St Pierre du Mont.

Club des Dauphins : 05 58 75 76 20



“Traditionnellement nous communiquons beaucoup sur nos résultats sportifs et sur le fait qu'on est le neuvième club d'Aquitaine en matière de résultats. Si nous avons un bon niveau sportif, il ne faut pas oublier non plus notre mission première qui est d'apprendre à nager et à sauver des vies. Nous formons également de futurs sauveteurs, ce qui permet à certains jeunes d'avoir un travail et parfois de progresser dans leur vie professionnelle. Ce projet rentre dans la continuité de notre mission. Géographiquement, la piscine est à côté de La Moustey. Tout ceci s'articule logiquement.”

Christophe Faure, président du club des Dauphins

L'avis de la fédération française partenaire de l'opération

« Au-delà du développement de la pratique de la natation, la FFN veut réaffirmer à travers tous les clubs affiliés son engagement à porter et à transmettre les fondements républicains de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, revenant ainsi aux sources de l'esprit associatif qui fait de ce mode de vie un des accélérateurs de la cohésion sociale à la française favorisant ainsi la mixité et l'intégration de tous les publics à travers une activité commune et partagée : le sport. »

PÔLE SANTÉ

PRÉSERVER LE LIEN SOCIAL



En chiffres...

Coût de l'opération
1 012 000 € HT



Surface
450 m²

Un cabinet médical, une officine pharmaceutique, un cabinet d'infirmières, un pédiatre, un podologue ; grâce au tout nouveau Pôle santé (en cours d'achèvement), les Saint-Pierrois, vont dès le mois de février 2017, bénéficier d'une offre médicale complète. Ce sont les habitants du quartier de La Moustey qui en seront les premiers bénéficiaires, puisque ce complexe de santé est érigé avenue de Saint-Sever juste en face de leur quartier. En outre, une résidence de 14 logements sociaux est également en cours de construction juste à côté du Pôle santé, elle viendra compléter l'offre existante.

Témoignage de Karine Marhein, pharmacienne Pharmacie Galien, quartier de La Moustey

« Ça fait 5 ans que nous sommes là et nous sommes très attachés à ce quartier. Notre volonté était d'y rester, mais économiquement, il fallait pouvoir évoluer. Nous déménagerons au Pôle santé entre le 15 et le 30 janvier 2017. Nous occuperons une surface adaptée à nos nouvelles missions de pharmacien : entretiens confidentiels et thérapeutiques, orthopédie, médecine naturelle, aromathérapie, etc. Nous voulions maintenir une offre de santé locale. Pour la population de La Moustey, nous avons un très important rôle de santé publique à tenir. ».

La genèse du projet

C'est en 2014 que les pharmaciennes Karine Marhein et Isabelle Péguy, de la pharmacie Galien, ont alerté Joël Bonnet, sur la nécessité de faire évoluer l'offre médicale dans le quartier. Les praticiennes ont soulevé plusieurs problèmes : l'exiguïté, l'accessibilité (normes handicap) de l'officine et l'impossibilité d'aménager les lieux pour répondre à l'évolution de la pratique pharmaceutique.

Ces freins identifiés auraient pu entraîner à moyen terme des problèmes de viabilité économiques. « *Le cabinet médical des Dr Becheru et Louis, devait également répondre aux normes d'accessibilité, chose possible mais avec de gros investissements à la clé. Enfin, il était nécessaire de compléter l'offre médicale existante par la venue de différents praticiens de santé.* »

Des logements sociaux en construction

Juste à côté du Pôle Santé, une résidence comprenant 14 logements sociaux composés de dix T2 et quatre T3 (dont deux en duplex) est également en construction.

Cette résidence, tout comme le Pôle santé, fait partie d'un projet global en construction de type Vêfa (voir ci-contre). Bien qu'encore peu utilisé dans la région, ce procédé a été choisi par la municipalité aux vues des différentes contraintes occasionnées par ce type de constructions multiples. Validé par un avocat en droit public de Bordeaux, ce projet voit le jour sous la conduite de l'architecte Patrick Sierra de la société Acti Bati.

Ce sont des entreprises locales qui se chargent des travaux.



Joël Bonnet et les représentants du conseil municipal posent la première pierre.

Bon à savoir

C'est quoi une Vêfa ?

Une Vêfa est une vente en état futur d'achèvement matérialisée par un « Contrat de réservation d'un logement en l'état futur d'achèvement. »

Dans le cadre d'une VEFA, le promoteur doit se doter d'une Garantie financière d'achèvement (GFA). Elle répond à l'obligation de l'Article L.261-12, suit le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) et donne à l'acquéreur la certitude qu'en cas de défaillance du promoteur, le financement de l'achèvement de l'immeuble est garanti. Le promoteur a l'obligation légale de définir une date de livraison.

Le contrat de réservation engage le promoteur à construire et à livrer le bâtiment : la surface habitable ; le nombre de pièces principales ; les dégagements et dépendances ; la qualité de la construction ; la description des éléments d'équipement ; la description des éléments collectifs.

*Source : Service public : Direction de l'information légale et administrative

Textes de référence

- Code de la construction et de l'habitation : articles L261-1 à L261-22
Obligations du vendeur
- Code de la construction et de l'habitation : article R261-14
Échelonnement du paiement



Lancement de la soirée par M. le Maire en présence de tous les responsables des clubs.

TROPHÉE DES SPORTIFS

UNE SOIRÉE EN L'HONNEUR DES SPORTIFS ET DES BÉNÉVOLES

Vendredi 23 septembre 2016, la 1^{re} édition du « Trophée des Sportifs » est venue marquer la volonté de la municipalité d'exprimer à nouveau son respect et sa gratitude en direction des sportifs, des arbitres, des dirigeants et des bénévoles qui se sont illustrés soit dans le cours de la saison précédente, soit au cours d'une mission actuelle ou plus ancienne. La cérémonie organisée au Pôle culturel a rencontré un très grand succès et sera réitérée à l'avenir.

Des critères de sélection

Le Trophée des sportifs est attribué suivant différents critères, dont le critère sportif fondé sur des résultats, des titres ou un parcours particulièrement méritoire. Le critère de la formation éducative et de l'arbitrage permet de récompenser les bénévoles qui se forment régulièrement sur le plan administratif et technique. Enfin, le critère associatif met en valeur le travail des bénévoles, cheville ouvrière des sections sportives.



Une commune à l'esprit sportif

Soucieuse de développer le sport pour le plus grand nombre, la ville s'attache à renforcer son partenariat avec les associations sportives locales et d'une manière plus générale avec l'ensemble des acteurs locaux (écoles, accueil de loisirs, associations de quartiers...).

Renforcer la cohésion sociale et réduire les inégalités existantes sont les objectifs à atteindre.

En 2013, la commune s'est vue remettre le label 4 étoiles « Commune Sport pour Tous », preuve de son investissement et de sa politique sportive. Cet élan est aujourd'hui possible par la présence et l'investissement des associations sportives de la commune.

Témoignage d'Olivier Duchêne, responsable du secteur Animation et Vie associative au Service des sports de la ville

« La ville de Saint Pierre du Mont est une commune dynamique, où le vivier associatif est très important. Le ratio nombre de licenciés sportifs/ nombre d'habitants (23%) renforce cette politique sportive qui s'articule autour de 3 grands axes : d'une part la volonté de créer les conditions de réussite de développement de l'enfant en s'appuyant notamment sur le PEDT (Projet EDucatif Territorial), mais aussi de favoriser l'accessibilité à la pratique sportive pour tous et enfin de créer les conditions de réussite des projets associatifs. Afin de mettre en avant le mouvement sportif, il a été proposé l'organisation d'une cérémonie destinée à valoriser et récompenser les sportifs et dirigeants méritants. Pour ce faire, le service des sports a monté un dossier présenté à l'équipe municipale qui l'a validé. »

La liste des Trophées attribués est consultable sur le site Internet de Saint-Pierre-du-Mont : www.saintpierredumont.fr



Les inscriptions aux stages sportifs

Pour les vacances de la Toussaint :

Inscriptions en cours :

5 après-midi sportives proposées en octobre

- Lundi 24 > Basket
- Mardi 25 > Tennis
- Mercredi 26 > Athlétisme
- Jeudi 27 > Handball
- Vendredi 28 > Futsal

Tarifs

3 € la ½ journée pour les familles qui résident sur la commune
4€ la ½ journée pour les familles qui résident à l'extérieur de la commune.

Goûter offert. Inscription à la semaine

INFOS & INSCRIPTIONS

Service des sports
05 58 75 31 07 poste 134

D'autres animations
sont prévues en 2017 :
vacances d'hiver
et de Printemps

LES CIMETIÈRES DE SAINT-PIERRE-DU-MONT



Nous sommes proches du 1^{er} novembre, jour où, par tradition, les familles pensent spécialement à leurs défunts. Il nous a semblé important, à cette occasion, de vous donner quelques informations sur les cimetières de notre commune.

C'est en effet au pluriel car nous avons deux cimetières, l'un situé au cœur de ville, proche de l'église, l'autre, beaucoup plus récent, le cimetière du Cosse à Ménasse.

Le cimetière du bourg est beaucoup plus ancien et dispose de très peu d'emplacements libres, ce qui a nécessité l'ouverture d'un nouveau cimetière plus adapté à l'accroissement de la population de la commune.

Chaque espace funéraire possède un columbarium, celui du bourg étant en élévation, celui du Cosse « au sol » dans un espace paysager encadrant le jardin du souvenir dominé par un rocher où sont dispersées les cendres.

Les cimetières sont très réglementés

La loi impose aux maires un certain nombre d'obligations :

- Veiller au bon état général de chaque site funéraire
- Veiller au maintien de la sécurité et au bon ordre public
- Garantir le respect des règles d'hygiène et de décence
- Assurer la gestion et l'entretien du ou des cimetières

Ces obligations s'imposent à la municipalité mais aussi à chaque visiteur. Pour ce faire, chaque cimetière, chaque columbarium, chaque Rocher du Souvenir possède un règlement qui va permettre de préserver la quiétude de ce lieu de recueillement, définir les horaires d'ouverture, et toutes les consignes d'utilisation des sites funéraires.

Les règlements complets sont disponibles en mairie

Il ne s'agit pas ici de reprendre tous les règlements correspondant à chaque site funéraire de la commune, ceux-ci sont disponibles à la mairie et sont affichés à l'entrée de chaque cimetière mais de rappeler certaines règles et contraintes pour les visiteurs, en encadré vous trouverez les méthodes utilisées pour l'entretien des allées, les horaires d'ouverture et différentes concessions. Pour assurer une qualité d'accueil et de respect, un certain nombre de principes sont nécessaires, dans les paragraphes qui suivent, nous allons détailler les efforts de la commune, mais aussi les consignes que doivent respecter les visiteurs.

Extraits des règlements des sites funéraires de la commune

Article 1

Les cimetières de Saint-Pierre-du-Mont sont affectés à l'inhumation

- des personnes décédées dans toute l'étendue du territoire de la Commune,
- des personnes décédées en dehors des limites dudit territoire mais qui au moment du décès, étaient domiciliées à Saint-Pierre-du-Mont,
- des personnes qui ont droit à l'inhumation dans une sépulture de famille située dans un cimetière de Saint-Pierre-du-Mont, quel que soit le lieu du décès ou du domicile,
- des personnes dépendant de la paroisse de Saint-Pierre-du-Mont.

Article 2

- Les personnes qui pénétreront dans les cimetières devront s'y comporter avec la décence et le respect que commande la destination de ces lieux. Celles qui commettraient une action inconvenante seraient immédiatement expulsées par les agents du service sans préjudice des poursuites dont elles seraient passibles devant les tribunaux compétents.

Article 3

- L'accès dans les cimetières sera interdit aux gens en état d'ivresse, aux vagabonds, aux marchands ambulants, aux personnes qui ne seraient pas vêtues décemment, ainsi qu'aux enfants non accompagnés.
- L'accès des cimetières sera également interdit à toute personne accompagnée de chiens ou d'animaux quels qu'ils soient.

«...Ces obligations s'imposent à la municipalité mais aussi à chaque visiteur...»

Le columbarium et le Rocher du Souvenir

Il est aussi précisé, par exemple, qu'au columbarium comme au Rocher du Souvenir, seules les fleurs coupées naturelles sont autorisées, à l'exclusion de toute plantation.

La commune se charge d'entretenir, les allées, les plantations dans les espaces communs, de supprimer les fleurs coupées fanées au Rocher du Souvenir mais n'assure en aucun cas l'entretien des tombes qui sont à la charge et sous la responsabilité des familles. Cet espace concédé est en effet un espace « privé » sous la responsabilité des ayants-droits sous réserve de ne pas gêner les autres ou empiéter sur l'espace commun.

Aucune décoration, plantation ou autre ne doit être réalisée hors de cet espace privé, la commune pouvant alors intervenir. Certes, ces règlements peuvent paraître contraignants mais ils sont nécessaires pour assurer le respect de chacun.



Le rocher du Souvenir.

Interview express d'Évelyne Lamothe, agent territorial du service d'État civil, chargé de l'information pour la gestion des cimetières.



Mme Lamothe, une de vos missions consiste à informer le public lorsqu'un décès survient, quel type de demandes vous sont adressées ?

Tout d'abord, je précise que le public peut venir me rencontrer à l'accueil de la mairie, sans rendez-vous. Souvent les familles viennent pour avoir des renseignements sur les différents types de concessions et les tarifs en vigueur. Parfois les familles savent qu'un décès va arriver et s'ils n'ont pas de concession, ils ont besoin d'en acquérir une. Ce qui revient le plus souvent ce sont des achats suite à des crémations, pour le jardin du souvenir ou le columbarium. Il y en a de plus en plus par rapport à l'enterrement classique. La grille tarifaire est établie par un vote du conseil municipal (voir document ci-après.)

Etes-vous sollicitée pour d'autres demandes ?

Oui, notamment concernant les ornements autorisés. Pour tout ce qui a rapport avec le déroulement des obsèques, ce sont les entreprises de pompes funèbres qui sont compétentes. Les familles ont, d'ailleurs, été informées par celles-ci avant de venir nous voir.

Vous adoptez des conditions d'accueil particulières lorsqu'une requête vous est adressée ?

Oui, je m'isole avec les familles dans un espace plus confidentiel que le comptoir d'accueil. C'est une situation difficile qui exige un peu de discrétion et d'intimité.

Quelles sont, pour vous les tâches qui sont également associées à ce volet « cimetière » ?

Le nombre d'emplacements implique une gestion très rigoureuse basée sur l'emploi d'un logiciel spécialisé. En effet, nous gérons 2 cimetières (Ménasse et Bourg), un jardin du souvenir qui se trouve au cimetière de Ménasse et deux columbariums, un dans chaque cimetière. Il y a également la nécessité de reprise de concession. La procédure dure 3 ans, c'est un important travail, de plus très sensible, il faut rechercher et informer les familles qui n'ont souvent plus donné de nouvelles depuis des années. Cette tâche est d'autant plus indispensable que certaines tombes ne sont plus entretenues et deviennent même dangereuses. Il faut recommencer ce travail régulièrement.

Les sépultures abandonnées

Une des difficultés, dans les cimetières, est de gérer l'abandon de certaines tombes qui peuvent même devenir dangereuses. Des procédures, assez strictes pour éviter tout risque d'erreur, vont permettre à la commune de mener avec tout le soin et le respect nécessaires, ces cas de désuétude. La commune peut ainsi récupérer des emplacements, le problème de l'étendu des cimetières étant pour très délicat à résoudre.

L'accessibilité fait aussi partie des volontés de votre commune. La possibilité de faire rouler des fauteuils sur les allées a été prise en compte et des travaux sont en cours, voire terminés pour certains. Nous n'oublions pas que handicapés et personnes âgées doivent pouvoir se recueillir sur les tombes de leurs proches et tout est mis en œuvre pour le permettre. Par contre, pour des raisons de sécurité, seuls les véhicules de la commune et les convois funéraires peuvent pénétrer dans l'enceinte des cimetières.

Pour toute question concernant le cimetière que ce soit pour un décès ou pour la recherche d'une tombe, vous trouverez au service de l'Etat Civil de la mairie des personnes qui sauront vous écouter en toute intimité.

Les tarifs

Concessions et prestations dans les cimetières communaux

- Terrain concession perpétuelle, le m².....150,00 €
- Terrain concession trentenaire, le m²..... 70,00 €
- Terrain concession 15 ans, le m²..... 20,00 €
- Ouverture de fosse en régie..... 330,00 €
- Ouverture de caveau en régie..... 110,00 €
- Travaux en entreprise - présence du Personnel municipal..... 30,00 €

Colombarium

Tarifs de concession d'une case :

- pour 15 ans..... 100,00 €
- pour 30 ans..... 200,00 €
- ouverture caviurne en régie..... 22,50 €

Jardin du Souvenir du cimetière du Cosse

- Taxe d'épandage des cendres..... 22,50 €
- Fourniture plaque non gravée..... 16,00 €

Les horaires d'ouvertures des cimetières

Cimetière du Centre, rue Paul Verlaine.

Cimetière du Petit Cosse, chemin de Ménasse.

Heures d'ouverture des cimetières :

Horaire d'été : du 16 mars au 5 novembre de 8h30 à 19h45

Horaire d'hiver : du 6 novembre au 15 mars de 8h30 à 16h45

Columbarium et jardin du souvenir, des espaces cinéraires

Avec une hausse significative des crémations en France, il devient nécessaire d'aménager les cimetières afin d'accueillir dignement les cendres des disparus. Le columbarium fait partie de ces installations, les urnes funéraires contenant les cendres y sont déposées dans des cases créées à cet effet. Les cases sont attribuées pour 30 ans ou 50 ans et peuvent accueillir une ou plusieurs urnes selon leur taille. Ce lieu permet aux proches de se recueillir. Le columbarium est un mode de sépulture à part entière.

Le jardin du souvenir est un espace de dispersion. Suite à l'incinération du défunt, l'urne funéraire est remise aux proches qui peuvent disperser les cendres en ce lieu après autorisation au maire.

La grande majorité des cimetières sont désormais dotés d'un espace de dispersion : le jardin du souvenir n'est généralement pas très grand, mais permet parfois, selon les communes d'y déposer quelques fleurs. Pour le columbarium comme pour le jardin du souvenir, il existe une réglementation à appliquer.

Ce que dit la loi

La loi permet de garder chez soi les cendres funéraires jusqu'à un an après le décès. Au-delà, les proches doivent décider de la destination finale des cendres.

Dispersion des cendres en pleine nature

Pour disperser les cendres en pleine nature, il faut s'assurer que celles-ci ne se répandront pas, même partiellement, ni sur la voie publique ni dans un lieu public (stade, square, jardin public, etc.).

La dispersion des cendres est autorisée en forêt, dans la mer ou dans les océans à plus de 300 mètres des côtes (il est aussi possible d'immerger une urne funéraire si celle-ci est biodégradable), mais elle est interdite dans les jardins privés et dans les cours d'eau, car les rivières et les fleuves, sauf sauvages et non aménagés, sont considérés comme des voies publiques.



Le travail du service des espaces verts

L'équipe espaces verts est en charge de l'entretien des 2 cimetières de la ville ; et s'occupe de la tonte, de la taille ainsi que de l'arrosage.

Agnès Capitain, chef du service espaces verts évoque 2 nouveautés concernant l'intervention de son service : « *Nous aménageons le cimetière du Cosse avec une plantation d'arbres et d'arbustes et nous procédons à l'enherbement progressif des allées des 2 cimetières. En effet, les lois interdisant l'usage de produits phytosanitaires sur les espaces publics se succèdent. Bien que l'utilisation de désherbants soit encore autorisée pour les cimetières, nous avons préféré anticiper l'interdiction en changeant nos méthodes d'entretien dès maintenant.*

Des "réciprocateurs" électriques ont été achetés cet été ; il s'agit de débroussailluses permettant de couper l'herbe sans faire de projection. Le choix de l'électrique nous permet également de réaliser l'entretien avec le moins de bruit possible afin de respecter les lieux. Autre avantage de ce type de matériel : le confort d'utilisation pour les agents (matériel moins lourd, qui ne vibre pas). L'objectif de l'enherbement naturel sans travail du sol est également une volonté, car il permet de laisser le caillou déjà en place dans les allées et ainsi garder un accès facile aux tombes pour tous. »

À noter

Pendant la période de transition (entre le moment où les allées seront désherbées et celui où elles seront totalement recouvertes d'herbe) l'aspect visuel ne sera pas forcément avantageux ! Le service espaces verts passe malgré tout fréquemment afin que les usagers aient le moins possible le sentiment que les cimetières ne sont pas entretenus.



LA RÉSIDENCE DE CRÉATION

UN ACCUEIL ARTISTIQUE IDÉAL

La résidence de création est une appellation qui permet de désigner différentes formes d'accueil d'artistes sur une durée déterminée (d'une semaine à plusieurs mois) avec des modalités d'organisation spécifiques. Il existe des résidences dans les différentes disciplines artistiques : théâtre, danse, littérature, musique, etc. La ville de Saint-Pierre-du-Mont est en capacité d'accueillir des artistes en résidence en collaboration avec le Théâtre de Gascogne.



Antoine Gariel.

Interview express d'Antoine Gariel, directeur du Théâtre de Gascogne et des politiques culturelles de la ville et de l'agglomération de Mont-de-Marsan

Comment expliqueriez-vous au public ce qu'est une résidence de création ?

A. Gariel : Un théâtre à travers sa programmation est consommateur de spectacle, il prend date avec des artistes qui viennent avec un spectacle existant. L'objectif est de présenter le spectacle au public, sauf que dans l'économie de la création artistique pour pouvoir bénéficier de l'offre de spectacle à venir, il faut que les artistes aient l'opportunité de construire leur création. Différents corps de métiers travaillent ensemble autour du projet de création et cette communauté doit pouvoir se mettre en condition dans des lieux de création pour passer de la théorie à la phase concrète de travail. Ça nécessite d'avoir des lieux équipés pour ça. Dans une création de pièces de théâtre, par exemple, il y a l'impact du décor, l'importance de la bande-son, du plan de feu (le plan lumière). Les artistes ont besoin d'être hébergés. Un réseau se met alors en place, dans lequel le Théâtre de Gascogne s'inscrit. La Maison des artistes de Saint-Pierre-du-Mont est ouverte à l'accueil des artistes. Son existence est un atout considérable pour nous.

Le grand public n'a donc pas vraiment accès à cette phase de préparation ?

A. Gariel : Non effectivement. Il peut y avoir des échanges ponctuels, mais concrètement, les artistes sont dans un théâtre sans public et du matin au soir ils essayent, expérimentent, testent, réécrivent, recommencent, jusqu'à aboutir à une sortie de résidence. Nous avons vécu ça avec le spectacle Odino, en début de saison dernière et après une semaine en résidence de création, la 1^{ère} présentation au public a été très réussie, en ce moment ils sont à Bobino (Paris) pour 3 mois. Certains spectacles seront nés tout ou partie à Saint-Pierre-du-Mont et à Mont-de-Marsan et vont par la suite rayonner à travers la France et parfois à l'international. En mars dernier, on a accueilli l'équipe créatrice de La Main de Leïla, leur travail s'est ensuite poursuivi à Paris et a été présenté pour la première fois au festival off d'Avignon cet été. Ce spectacle reviendra à terme ici.

Repères

Le Théâtre de Gascogne

Cette entité comporte trois lieux de diffusion de spectacles : le Pôle, Le Molière (nouveau nom du théâtre municipal) et Le Pégly.

Le Théâtre de Gascogne permet d'optimiser et de coordonner l'offre culturelle offerte par Mont-de-Marsan Agglomération et la ville de Mont-de-Marsan.

La Maison des artistes de Saint-Pierre-du-Mont

La Maison des artistes a pour objectif de faciliter l'accueil des compagnies en résidence.

Ce sont les comédiens, les artistes qui font la demande. Cette demande est définie par la note d'intention du metteur en scène. Le projet se concrétise en articulant les besoins de l'artiste avec les possibilités d'accueil.

Sébastien Laurier (à droite) en pleine séance de travail avec un de ses collaborateurs.



À la rencontre de Sébastien Laurier, auteur du livre *In To Ze Landes* (paru en février 2016). En résidence de création au Théâtre de Gascogne du 5 au 16 septembre 2016.

Cette résidence est idéale niveau conditions de travail et budget avec une maison pour nous loger et une salle de répétition au Pégly.

maison pour nous loger et une salle de répétition au Pégly. En plus on a eu droit à un été indien avec le lac à 3 kms pour se baigner !

Comment fait-on pour traduire *In to Ze Landes* en œuvre théâtrale ?

S.Laurier : C'est un travail d'équipe. Si je récapitule depuis le départ de l'aventure, c'est une quête littéraire et d'abord la construction d'un livre. A l'origine c'est Olivier Waibel, qui est lecteur et qui fait partie du collectif Crypsum, collectif qui a l'habitude d'adapter des livres pour le théâtre qui a lu mon manuscrit. Olivier m'a dit que ça pouvait être adapté et que je devais le jouer. Hervé Rigaud s'occupe de la musique. On travaille tous ensemble pour traduire cette quête théâtralement. Lors de la première étape, on a fait une lecture musicale de 45 minutes à base d'extraits choisis. Puis on a cheminé avec une marche-lecture à Ousse-Suzan qui a duré 3 heures. Je suis également allé de médiathèque en médiathèque en écrivant un blog. Et maintenant nous sommes dans notre première résidence de création. Cette saison, 15 dates de représentation sont prévues pour cette adaptation.

Monsieur Laurier, comment s'article concrètement votre résidence ?

S. Laurier : Mon équipe et moi-même, nous sommes logés à la maison des artistes de Saint-Pierre-du-Mont et nous travaillons l'écriture du spectacle et les premières ébauches de mise en scène au théâtre du Pégly de Mont-de-Marsan.

C'est pour nous une première résidence de création, on adapte *In to Ze Landes* en pièce de théâtre. La première semaine, on a tout repris page par page avec Olivier, on a fait un travail de dramaturgie, et cette semaine Hervé Rigaud nous a rejoints, ainsi qu'Alexandre Cardin qui travaille avec Olivier.

Cette première résidence de création permet d'épurer les choix, on n'a pas besoin d'un grand dispositif technique. Cette résidence est idéale niveau conditions de travail et budget, avec une

LE 22^e FORUM DES ASSOCIATIONS EN IMAGES

Une cinquantaine d'associations ont bénéficié, début septembre d'un nouveau lieu d'exposition lumineux, pour informer le public sur les activités sportives, culturelles et de loisirs présentes sur la commune. Le Forum a remporté un grand succès de fréquentation.



UN COMPLEXE SPORTIF MODERNE ET BIEN ÉQUIPÉ

Après seulement 8 mois de travaux, un délai correspondant aux engagements de l'équipe municipale, le nouveau complexe tennistique Jean Audouin a été livré début août aux dirigeants du Sporting Club Tennis qui ont pu ainsi organiser le premier tournoi d'été sur ces nouvelles installations. Ce complexe tennistique, dont l'édification fut initialement imaginée du côté de Ménasse par Jean-Pierre Jullian et son équipe, a finalement vu le jour rue Colette Besson, afin de regrouper, sur un même site, l'ensemble des sports de salle.



De nombreux acteurs

Le vœu de Joël Bonnet était de construire ce complexe sportif à proximité de la salle multisports du COSEC, de l'école Frédéric Mistral et de la crèche, lui donnant ainsi un positionnement idéal et facile d'accès. L'ancien complexe situé rue Camille Claudel, datant de 1974 (soit un des plus vieux complexes sportifs de la ville), s'est donc délocalisé dans un nouveau cadre propice aux rencontres et aux échanges. La réussite de cette réalisation tient en grande partie à la volonté de Joël Bonnet et de son équipe d'associer tous les acteurs indispensables à un projet de cette importance. C'est ainsi que les réunions se sont déroulées en présence des élus, de l'architecte, des différentes entreprises, des dirigeants du sporting club tennis, de la Ligue Côte Basque Landes de Tennis, du Comité Départemental de tennis, et des services municipaux (sports, techniques, marchés publics..).

“Le club local dispose désormais d'un outil de travail formidable destiné à faciliter son développement dans des conditions idéales ; la présence de courts couverts éclairés permet une pratique en tout temps sans discontinuité ; l'implantation du complexe va permettre incontestablement aux dirigeants de mener de nouveaux projets en collaboration avec les écoles primaires, les accueils périscolaires, le collège, l'UNSS, l'association des quartiers de La Moustey mais aussi le comité départemental et la ligue.”

Guillaume Rayssiguier, responsable du service des sports.

Télex...

L'inauguration officielle du complexe tennistique aura lieu le 15 octobre 2016 en présence de Jean Gachassin, bulletin municipal du mois janvier (n°7).



Un équipement performant et pérenne

- 4 courts extérieurs en béton poreux dont un grand de dimension 40x20 permettant de laisser place à une école d'arbitrage et à l'accueil de rencontres phares ;
- Une tribune paysagère idéalement positionnée et proposant une vue plongeante sur le complexe permet d'accueillir de nombreux spectateurs,
- 5 minitennis extérieurs adaptés au plus jeunes (école de tennis, écoles primaires, accueils périscolaires, accueils de loisirs)
- Un mur pédagogique de 7m de long pour diversifier les apprentissages,
- 2 courts couverts en résine sur une sous couche amortissante
- Le complexe est le 1^{er} de la ligue Côte Basque Béarn Landes 100% LED. Les éclairages extérieurs sont "perchés" à 9m sur des mats basculants permettant de faciliter la maintenance tout en garantissant le maximum de sécurité pour les techniciens,

- Le club house est situé à l'entrée avec un accès et une vue directe sur les courts couverts et sur les courts extérieurs ; un bureau, un espace cuisine et des toilettes complètent ce 1^{er} module ; un 2^{ème} module comprend, deux toilettes, une infirmerie, et deux vestiaires ; des locaux de rangement et technique en accès directs depuis la salle,
- Une terrasse propose également aux spectateurs de suivre les parties aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur,
- L'ensemble du système dispose d'un contrôle d'accès par badge destiné à sécuriser le site (traçabilité des entrants et sortants).
- Le complexe sportif répondant aux normes d'accessibilité handicap.

Un tournoi de tennis pour petits et grands

101 personnes se sont inscrites au 1^{er} tournoi organisé au complexe Jean Audouin par le tennis club de Saint-Pierre-du-Mont.

Celui-ci a eu lieu du 13 au 27 août 2016.

177 matches ont été joués. Un tournoi galaxie tennis format orange pour les 9/10 ans filles a également eu lieu. Éva Blanc originaire du Lot-et-Garonne l'a remporté. Trois repas conviviaux sont venus ponctuer ces journées sportives qui ont rencontré un beau succès.

"Ce complexe tennistique n'est pas encore inauguré mais a été fraîchement utilisé par la section tennis pour son tournoi.

Les premiers rebonds de la petite balle jaune nous donnent entière satisfaction."

Philippe Pallas, Adjoint en charge de la jeunesse et des sports.

Tournoi 2016

Le palmarès

Vainqueur open dames :
AUBRUN Adeline (15/2)

Vainqueur open messieurs:
ACKROYD Tom (2/6)

Vainqueur 60+ : GACHIE Marcel (15/4)

Vainqueur 45+ :
LEROUX Emmanuel (15/4)

Vainqueur 35+ messieurs :
PARISOT Christophe (15/2)

Vainqueur 35+ dames :
LESBARRERES Corinne (15/5)

Vainqueur 4^{ème} série messieurs :
LARRIEU Didier (30/2)

Vainqueur 4^{ème} série dames :
CARRERE Julie (30/1)

Vainqueur consolante dames :
BARDET Laurie (15/5)

Vainqueur consolante messieurs :
GUICHENE Guillaume (30/1)



l'agenda

CINÉMA • THÉÂTRE • SPORT • ASSOCIATION
CONFÉRENCE • CONCERT • MUSIQUE • FÊTE

**Du 1 sept. au
14 janv. 2017**

Concours de Nouvelles

Thème « Disparition ». Remise des prix 14 avril 2017 à 18h au Pôle Culturel du Marsan. Date limite d'envoi le 14 janv. 2017 à : Forum de la Culture et des Loisirs, square Jean Moulin 40280 Saint-Pierre-du-Mont, ou par e-mail : forumstpierre@wanadoo.fr

Plus d'infos : 05 58 06 90 96
forumstpierre@wanadoo.fr

Octobre

DIMANCHE 23 OCTOBRE

Loto organisé par l'association "Détente-Loisirs"

DU 24 AU 28 OCTOBRE

Formules vacances toussaint « après-midis sports »

Inscriptions au service des sports : 05 58 76 49 17

Nov.

JEUDI 3 NOVEMBRE

Projection du film «**Les rêves dansants**» de A. Linsel & R. Hoffman (2010), par l'association Cinéphilandes.

A 20h30 au Forum

DIMANCHE 6 NOVEMBRE

Loto Bingo organisé par le Comité des Fêtes à 15h, à la Maison du Temps Libre.

JEUDI 10 NOVEMBRE

Projection du film «**Un pigeon perché sur une branche**» de R. Andersson (2014), par l'association Cinéphilandes.

20h30 au Forum

«**Répertoire#1**», Mourad Merzouki, Danse Hip-hop.

Pôle Culturel du Marsan à 18h30, tout public

VENDREDI 11 NOVEMBRE

Cérémonie de l'Armistice de 1918. A partir de 11h au Square Jean Moulin, parc en face de l'église.

DU 14 AU 25 NOVEMBRE

2 expositions au Pôle Culturel du Marsan : "24h chrono, en course contre les déchets" et "La vie des déchets". Organisées par "Nos enfants vers les enfants du monde".

JEUDI 17 NOVEMBRE

Projection d'un film salle multimédia du Forum des Associations, par Sports & Loisirs pour tous. Léo Lagrange et Vidéo Saint Pierre. A 14h30 et 20h30.

Rens. 07 80 02 49 46 ou sportsloisirs-40@laposte.net

VENDREDI 18 NOVEMBRE

Projection du film «**Demain**» de C. Dion & M. Laurent (2015), par Cinéphilandes.

A 20h30 au Forum

DIMANCHE 20 ET 27 NOV.

Elections primaires de la Droite à la Maison du Temps Libre 9h-19h.

MARDI 22 NOVEMBRE

Salon Infosup Landes, 9h-12h et 13h30-17h. Hall de Nahuques à Mont de Marsa»

JEUDI 24 NOVEMBRE

Projection du film «**Landes**» de F-X. Vives (2013), par l'association Cinéphilandes.

20h30 au Forum

VENDREDI 25 NOVEMBRE

«**Maman baleine**», conte musical pour très jeunes spectateurs (3 mois - 3 ans).

Pôle Culturel du Marsan à 18h, tout public

VENDREDI 25 AU DIMANCHE

27 NOVEMBRE (MATIN)

Collecte nationale de la Banque Alimentaire des Landes dans les supermarchés (aux heures d'ouverture).

Déc.

JEUDI 1 DÉCEMBRE

Projection du film «**Alabama Monroe**» de F. Van Groeningen (2013), par Cinéphilandes. 20h30 au Forum

VENDREDI 9 DÉCEMBRE

Nadau, concert au Pôle Culturel à 20h30, tout public.

DIMANCHE 4 DÉCEMBRE

Loto Bingo organisé par le Comité des Fêtes à 15h.

Maison du Temps Libre

JEUDI 8 DÉCEMBRE

Projection d'un film à la salle multimédia du Forum des Associations, par Sports & Loisirs pour tous, Léo Lagrange et Vidéo Saint Pierre. A 14h30 et 20h30.

Rens. 07 80 02 49 46 ou sportsloisirs-40@laposte.net

DIMANCHE 11 DÉCEMBRE

Noël des enfants de la commune, à 15h au Pôle Culturel. "Emilie à la poursuite du Trésor vert", par la cie "Le soleil dans la nuit". Venue du Père Noël et goûter dans la salle du Temps Libre. Gratuit.

JEUDI 15 DÉCEMBRE

À 20h30 au Forum : projection du film «**Le tambour**» de V. Schöndorff (1979), par l'association Cinéphilandes.

DU VENDREDI 16 DÉCEMBRE 16H AU MARDI 3 JANVIER 2017 À 8H

Fermeture annuelle (vidange) du bassin couvert municipal.

SAMEDI 17 DÉCEMBRE

Marché de Noël, de 14h à 19h. Différents stands, chants de Noël de 15h à 16h, danses Sévillanes de 16h à 18h. Vin chaud, pâtisseries et gâteaux seront proposés par le Comité des Fêtes. Distribution de bonbon par le Père Noël. Au

cœur de ville.

Rens. : 05 58 75 31 07.

Concert de Noël du chœur de l'ONB – Musique classique, Pôle Culturel du Marsan à 18h30, tout public

Janv.

JEUDI 19 JANVIER

Mousquetaires du roi, orchestre symphonique de Gironde – Musique classique
Pôle Culturel du Marsan à 19h, tout public

DIMANCHE 22 & 29 JANVIER

Elections primaires du parti Socialiste à la Maison du Temps Libre de 9h à 19h.

Les feuilles, un trésor dans votre jardin

Les astuces d'Agnès

Un compost équilibré : à parts égales de matières organiques humides (épluchures, fruits légumes abîmés, tonte fraîche...) et matières organiques sèches (feuilles mortes, broyat de branches...). Afin d'avoir assez de «sec» pour l'été, plantez quelques piquets à côté de votre composteur et fixez-y un grillage. Remplir de feuilles qui vous seront bien utiles dans les prochains mois.

Pensez au paillage !

Disposez dans votre potager ou au pied de vos plantes, arbustes de haie, arbres...une épaisse couche de feuilles (5 à 10 cm). Bien tasser les broyer avec la tondeuse avant de les mettre en place. Les avantages : nourrissez et protégez votre sol, améliorez sa fertilité, économies d'eau et de désherbage à la saison prochaine. D'autres pratiques sont très intéressantes.

N'hésitez pas à vous inscrire à l'accueil de la mairie ou par mail : espacesvertsspdm@gmail.com.

MAJORITÉ MUNICIPALE UN NOUVEAU SOUFFLE

Saint-Pierroises et Saint-Pierrois

Une nouvelle rentrée pour nous, nos écoliers, collégiens, lycéens et étudiants. Cela représente toujours un moment important pour la plupart de nos concitoyens, dépenses imprévues, nouvel emploi du temps, nouvelles « bonnes résolutions ».

Les prochains mois vont être rythmés par des échéances politiques nationales, les élus de la majorité sont réunis autour de Joël Bonnet pour les choix municipaux qui sont liés aux besoins de nos concitoyens et surtout au bien-être, au bien vivre de notre commune, certains partis politiques vont essayer de critiquer la politique de la municipalité à des fins électoralistes.

Les premiers travaux démarrés dès notre arrivée aux responsabilités municipales ont été réalisés, les nouveaux tennis sont le 1er symbole de ce renouveau. Les travaux du Pôle santé et des logements conventionnés de l'Avenue de Saint-Sever ont bien avancés, preuve de notre volonté de pérenniser et même d'améliorer l'offre médicale dans ce quartier de La Moustey.

Depuis 2014, ce quartier est l'objet d'une réflexion de notre majorité, avec la nécessité de faire participer l'ensemble des acteurs et plus particulièrement les habitants du quartier.

La première réunion publique a été un vif succès avec la participation de tous ces acteurs : habitants, associations, état, bailleur social, Mont de Marsan Agglomération, membres de la majorité municipale, l'opposition « Saint Pierre Autrement », mais pas de représentants de l'autre liste de l'opposition, l'avenir du quartier de la Moustey ne les intéresse peut-être pas, il est plus facile d'être moteur d'agitation que d'action.

Les travaux du COSEC vont bientôt démarrer, nouveau pas vers cet objectif d'offrir à nos concitoyens et surtout à nos jeunes, des infrastructures dignes de notre commune.

Votre majorité municipale

ENSEMBLE PRÉPARONS L'AVENIR

« L'éducation n'est pas une priorité pour notre Maire »

Quelques semaines après la rentrée, nous constatons, une nouvelle fois que l'école n'est pas une priorité pour notre Maire.

Prenons l'exemple de la nouvelle tarification de la cantine scolaire, mise en place depuis le mois de Septembre dernier. Le principe de progressivité des tarifs de cantine en fonction des ressources est intéressant. En effet, celui-ci devrait faciliter l'accès à la cantine pour tous les élèves.

Pour ceux d'entre vous dont les enfants mangent à la cantine, vous avez pu observer, pour les tranches de revenu les plus fréquentes, une augmentation du coût du repas de plus de 15%. Pour l'accueil périscolaire, cette augmentation va de 45 à 185 % !!

Cette progressivité ne reflète absolument pas une volonté d'équité du prix de la cantine payé par les familles.

Les élus de la majorité ont fait des choix dictés par des raisons budgétaires, et en aucun cas par rapport aux besoins des familles !

Autre exemple, les travaux dans les écoles. Si on enlève les travaux d'accessibilité (obligation légale), les dépenses spécifiques (travaux cuisines centrales, plan numérique...) il reste environ 350 000 € par an pour les trente-huit écoles de l'agglomération, soit un peu plus de 9000 € chacune. C'est largement insuffisant.

De plus, la baisse du taux d'encadrement des enfants sur le temps périscolaire ne permet pas de garantir des prestations de qualité : encore un dossier géré sans aucune concertation.

Et pendant ce temps, notre Maire est toujours taisant, validant la situation et les choix de l'agglomération, abandonnant l'aide sociale pratiquée auparavant sur notre commune, sans se préoccuper des intérêts des Saint-Pierroises et des Saint-Pierrois.

Eric Mezrich, Maryline Rousseau, Julien Paris, Patricia Beaumont, Alexandre Arrieu, Marie-Christine Bernadie

SAINT PIERRE DU MONT AUTREMENT

Les Temps d'Activités Périscolaires

Deux ans après le transfert des compétences scolaire et périscolaire à l'échelon communautaire, Marsan Agglomération a élaboré un projet éducatif territorial (PEDT). Ce document a pour ambition de suggérer « une offre cohérente et unique » en harmonisant les propositions faites aux 5 000 enfants de 3 à 11 ans inscrits dans les 39 écoles des 18 communes du territoire.

Les activités proposées au choix des élèves ont pour objectif de « favoriser leur épanouissement, de contribuer à former des citoyens responsables et autonomes et de promouvoir l'égalité des chances ». Ainsi les diverses propositions dans les domaines artistiques, le travail manuel, les nouvelles technologies sont autant de possibilités offertes aux jeunes pour « apprendre autrement. »

Mais, pour que ces objectifs soient atteints, l'apprentissage doit se faire avec des groupes d'enfants en effectif réduit. Or un décret ministériel paru le 1^{er} Août 2016 a porté le taux d'encadrement d'un animateur pour 14 enfants de maternelle (10 auparavant) et 18 élèves du primaire (14 avant). Ces nouveaux taux d'encadrement ne nous paraissent pas satisfaisants. Avec une telle organisation, il est extrêmement difficile pour les animateurs de dispenser un apprentissage cohérent et efficace répondant aux objectifs assignés.

Ces Temps d'Activités Périscolaires (TAP), complémentaires de l'école, ne peuvent se concevoir qu'en groupe restreint notamment auprès des jeunes qui ont des difficultés à se fondre dans le système scolaire et dont ces activités peuvent permettre de donner une autre approche et un nouveau sens à l'école. Il est inconcevable que, pour des raisons économiques, la qualité de l'apprentissage, la sécurité des enfants et l'égal accès de tous aux loisirs éducatifs soient remis en cause.

Mais même si un décret fixe un taux d'encadrement, rien n'interdit la communauté d'agglomération de proposer un nombre d'enfants moins élevé par animateur. C'est cette disposition que nous souhaiterions voir adopter afin de répondre à l'enjeu majeur qui est celui de l'égalité des chances.

Pour le groupe « Saint Pierre autrement »

Arlette TAPIAU-DANGLA

RETOUR SUR LE CONCOURS DES JARDINS ET BALCONS FLEURIS



*les jardiniers ont
bénéficié d'un moment
de convivialité
récompensant la richesse
de leurs créations
florales*



*les balcons sont
également primés
dans ce concours.*

